

FINANCER SON PERMIS DE CONDUIRE AVEC LE CPF

Extrait du site : <https://www.securite-routiere.gouv.fr/passer-son-permis-de-conduire/financement-du-permis-de-conduire/permis-et-compte-formation>

- Vous souhaitez passer votre permis de conduire ? Bonne nouvelle, l'apprentissage de la conduite fait partie des formations que vous pouvez financer avec Mon compte formation.
- Exigé pour l'exercice de nombreux métiers, le permis B est un réel atout sur votre CV et un passeport pour l'autonomie dans votre vie personnelle comme professionnelle.

Quelles sont les conditions à remplir pour se former et passer un permis dans le cadre de Mon compte formation ?

Tous les actifs peuvent se former à la conduite et passer l'examen du permis B sous certaines conditions :

- Avoir acquis suffisamment de droits formations sur leur compte CPF
- Expliquer en quoi le permis de conduire permet de sécuriser ou développer leur parcours professionnel. L'organisme de votre choix vous fera remplir une attestation sur l'honneur.
- Ne pas avoir fait l'objet d'une suspension de permis B, ni d'une interdiction de le repasser

Les permis éligibles au compte formation sont les permis :

B, B78, C1, C, D1, D, C1E, CE, D1E, DE.

Par défaut, vous ne pouvez pas mobiliser vos droits CPF pour tous les autres permis, notamment les permis :

- B1 (voiturette sans permis),
- B96 (permettant aux titulaires de permis B de tracter des remorques dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) va de 3,5 tonnes (T) à 4,25tBE (permettant aux titulaires de permis B de tracter des remorques dont le PTAC (Poids Total Autorisé en Charge) va au-delà de 4,25t
- Les permis scooter, moto, bateau

Vous pourrez mobiliser vos droits CPF pour acheter une formation visant :

L'obtention du code ou de conduite ou les deux. Vous ne pourrez pas mobiliser vos droits CPF pour une remise à niveau en conduite, pour un stage de récupération de points, pour des heures de conduite afin de passer de l'usage de la boîte manuelle à la boîte automatique et vice versa.

Qui sont les organismes référencés « Permis » dans « Mon compte formation » ?

Les offres de formation « Permis » sont publiées par des écoles de conduite ou des organismes en possession :

- D'un agrément préfectoral « d'enseignement de la conduite à titre onéreux et la sensibilisation à la sécurité routière »,
- D'un numéro de déclaration d'activité (N°de DA) en tant qu'organisme de formation.
- D'une certification/attestation qualité

Ces organismes sont donc autorisés à publier des offres dans « Mon compte formation ».

Zoom sur le Permis B

L'examen du permis B se compose d'une partie théorique basée sur l'apprentissage du Code de la Route et d'une partie pratique, l'examen de conduite. La formation se déroule donc en deux temps :

- Une formation théorique
- Une formation pratique

AUTO MOTO ECOLE CARAVELLE

158 Avenue Berthelot
69007 LYON
TÉL. 04 72 72 05 92
SIRET : 832 178 891 00020
AGRÉMENT : E1806900110

AUTO MOTO ECOLE BALZAC

313, rue Garibaldi
69007 LYON
Agrément : E1806900060
Siret : 832 178 891 00012